



La maison communale; départ des promenades Het stadhuis, startpunt van de wandelingen



De la maison communale, suivez la direction de Florenville puis prenez la rue du Plannois. Après quelques centaines de mètres de marche, remontez le chemin balisé à votre droite. Celui-ci vous emmènera par le sentier du Faîté vers l'arête du rocher. Ce sentier assez rocailleux s'élève petit à petit vers le sommet de la crête. Profitez des points de vue sur la Semois, le viaduc, le Prieuré de Conques ou encore le village. Un banc vous attend pour une pause bien méritée, car la promenade est assez difficile, mais combien majestueuse.

Redescendez ensuite jusqu'à la route de l'Antrogne et rejoignez le village par le Plannois ou le 2^e ou le 3^e pont de l'Antrogne .

Une autre alternative est de gagner le sentier du Faîté par la Voye-du-Four et le Passai des Forgerons.



Juist buiten het centrum nemen we de chemin du Plannois. Algauw leiden de roze kentekens ons een pad op, dat steil tegen de heuvel opklautert: le sentier du faité ! Dit pad dat over de rotsachtige faité-kam loopt, geeft mooie vergezichten over de Semois en de viadukt, de Prieuré de Conques, het dorp.

Het pad komt terug op de gewone weg langs de Antrognebeek. Nogal lastig maar zo prachtig!



Suivre HE09



Le Faîté



Herbeumont
sur Semois



Code du promeneur

En.foret.wallonie.be

1. Restez sur les chemins et les sentiers ouverts à la circulation.
2. La circulation des véhicules à moteur est exclusivement limitée aux routes ouvertes.
3. Tenez votre chien en laisse.
4. Evitez de mutiler les arbres.
5. N'allumez pas de feu.
6. Camper en forêt n'est pas autorisé.
7. Soyez prudents en périodes de chasse, respectez les animaux.
8. Emportez vos déchets.
9. Evitez de troubler les rivières.

Wandelcode

1. Blijf op wegen en paden open voor verkeer.
2. Het verkeer van motorvoertuigen is alleen toegestaan op open wegen.
3. Houd uw hond aan de lijn.
4. Gelieve de bomen niet te beschadigen.
5. Geen vuur aansteken
6. Kamperen in het bos is niet toegestaan.
7. Wees voorzichtig tijdens het jachtseizoen. Gelieve de dieren te respecteren.
8. Neem uw afval weg.
9. Gelieve de rust van de rivieren niet te storen.

Promenade HE09 Le Faîté



Promenade de (wandeling) 5 km

Durée (duur) +/- 1 ½ h - 1 ½ uur (2h - 2uur)

Départ (vertrek) : Maison communale - Stadhuis

© CH - CL

